



Municipalité de Saint-Éloi

183, rue Principale Ouest

Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0

Tél. : (418) 898-2734

Courriel : st-eloi@st-eloi.qc.ca

Site web : <http://www.municipalite-st-eloi.com>

Heure d'ouverture du Bureau Municipal

Lundi au mercredi

9 h 00 à 11 h 30

13 h 00 à 17 h 00

Jeudi sur rendez-vous, Vendredi, fermé

PERSONNEL

Annie Roussel, directrice générale

Ronald-Élie Houde, employé municipal (saisonnier)

Alexandre Desjardins, inspecteur en bâtiment et en environnement

Adresse courriel : alexandre.desjardins@mrcdesbasques.com

Marc-Alexandre Hallé, technicien en loisirs partagés

Adresse courriel : ma.halle@mrcdesbasques.com

CONSEIL MUNICIPAL

Mme Gisèle Saindon, mairesse

M. Roger Lavoie, conseillère #1

M. Jonathan Rioux, conseiller #2

M. Éric Veilleux, conseiller #3

M. Jocelyn Côté, conseiller #4

M. Samuel Sirois, conseiller #5, pro-maire

M. Alexandre Côté, conseiller #6



Date de la prochaine séance du conseil municipal

Lundi le 3 février 2025 à 19 h 30

Rapport Municipal

Janvier 2025

ADOPTION DU RÈGLEMENT #292 RELATIF AUX DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES ET DE TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2025

La municipalité de Saint-Éloi a adopté le règlement #292 tel que décrit ci-dessus. Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut le trouver sur le site internet de la municipalité.

RÔLE DE PERCEPTION

Une résolution a été adoptée afin que la directrice générale soit autorisée à préparer pour et au nom de la Municipalité un rôle général de perception pour l'année 2025.

RENOUVELLEMENT ASSURANCE MMQ

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité verse un montant de 15079.06\$ à la FQM Assurances pour le renouvellement de la police d'assurance couvrant la période du 6 janvier 2025 au 6 janvier 2026.

PROCLAMATION JOURNÉE NATIONALE SANTÉ MENTALE

Une résolution a été adoptée afin que de la municipalité de Saint-Éloi proclame le 13 mars 2025 la ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge** ».

RÉSOLUTION SÛRETÉ DU QUÉBEC

Une résolution a été adoptée afin que la municipalité de Saint-Éloi demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsiderée du coût des services de la Sûreté du Québec.

RÉSOLUTION COUVERTURE CELLULAIRE

Une résolution a été adoptée afin que la municipalité de Saint-Éloi demande au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent.

RENOUVELLEMENT COTISATION ADMQ 2025

Une résolution a été adoptée afin que la municipalité de Saint-Éloi accepte de verser à l'ADMQ un montant de 502.00\$ plus taxes pour la cotisation 2025 et un montant de 548.70\$ taxes incluses pour les assurances 2025 ci-rattachant.

ENTENTE CROIX-ROUGE

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 225\$ à la Croix-Rouge afin de contribuer au financement du développement et du maintien des ressources de la Croix-Rouge qui est prête à secourir les sinistrés de notre municipalité et ceci conforme à notre entente par la résolution #2023-08-137.

PROGRAMME SOUTIEN AU LOYER / CORP. D'HÉBERGEMENT DE ST-ÉLOI

Une résolution a été adoptée afin que la municipalité de Saint-Éloi verse un montant de \$939.20 à la Corp. d'Hébergement de St-Éloi concernant le programme de soutien au loyer pour la période du 01/07/24 au 31/12/24 suite à la résolution #2023-04-66 afin de maintenir notre engagement financier de 5 ans qui a commencé en 2023.

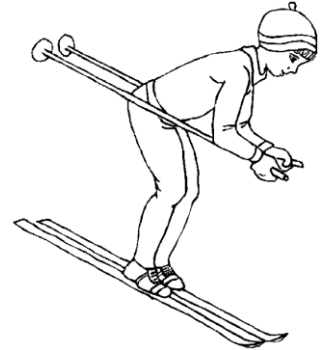
BIBLIOTHÈQUE, CHANGEMENT D'HORAIRE

De la part de toute l'équipe de bénévoles, Bonne Année 2025 et bonne découverte de livres. Dû à des circonstances hors de notre contrôle, l'ouverture de la bibliothèque se fera dorénavant les JEUDIS de 18h30 à 20h. N'hésitez pas à nous communiquer vos demandes spéciales, nous ferons notre possible pour les avoir. Bienvenue aux nouvelles familles et aux nouveaux lecteurs. Josée Parent, responsable 418-898-2424.

PARC DU MONT ST-MATHIEU / JOURNÉE GRATUITE

Encore cette année, le Parc du Mont-Saint-Mathieu est très heureux d'offrir aux citoyens de la MRC des Basques, l'opportunité de profiter d'une journée gratuite de ski alpin, de planche à neige, raquette ou de glissades. Tout comme l'an dernier, chaque citoyen pourra choisir l'une des trois journées suivantes: **jeudi le 6 février, vendredi le 7 février ou dimanche le 9 février.**

Nous allons également offrir le même privilège que l'année dernière. C'est-à-dire, l'opportunité pour chaque citoyen qui n'aura pu se présenter aux journées de sa semaine, soit pour une raison de santé ou de mauvaises conditions climatiques, de se reprendre le jeudi 27 mars 2025 ou le vendredi 28 mars 2025 ou le dimanche 30 mars 2025.



Au niveau de la logistique et du fonctionnement, voici les éléments importants à retenir :

- Vous devez réserver votre place (jeudi 6 février, vendredi 7 février ou dimanche 9 février) auprès de la municipalité en nous donnant votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone. Une seule journée d'inscription par personne;
- Vous devez être résident de la municipalité et payeur de taxes;
- Vous devrez indiquer laquelle des activités vous allez pratiquer. Un seul choix parmi le ski alpin, la planche à neige, raquette ou la glissade (seulement le dimanche);
- Vous devez vous inscrire, au plus tard le 5 février à 16 h;
- Vous ne pourrez pas changer de date ou d'activité pratiquée, une fois que vous serez inscrit. Malheureusement, ceux qui le feront se verront refuser l'accès;
- Vous devrez vous présenter à la billetterie de la station avec une pièce d'identité avec adresse et photo. Malheureusement, ceux qui n'auront pas de pièces d'identité avec adresse et photo se verront refuser l'accès;
- Les citoyen(nes) qui devront louer un équipement doivent obligatoirement le réserver en ligne car ils sont limités. Voici l'adresse :
<https://montstmathieu.com/fr/boutique/location>

Attention, aucun passe-droit ne sera accordé, et ces règles seront appliquées à la lettre.

Nous espérons que cette activité permettra de vous faire découvrir ou redécouvrir le Parc du Mont-Saint-Mathieu.

FABRIQUE DE SAINT-ÉLOI

Dimanche le 26 janvier 2025 messe à 10h à la salle Adélarde-Godbout.